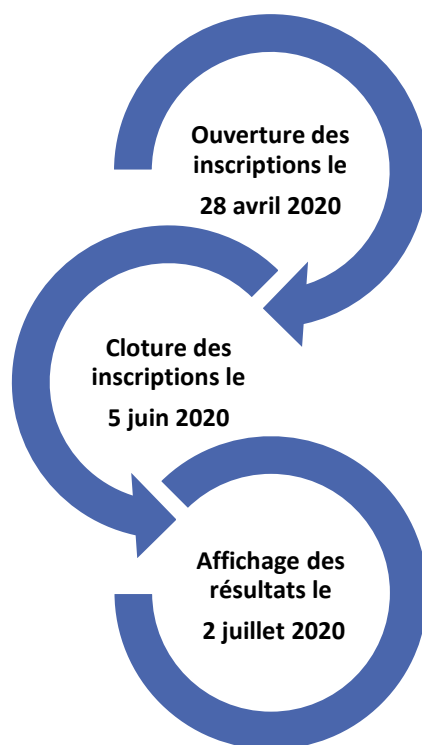


En Partenariat avec



NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

EPREUVE DE SELECTION POUR L'ADMISSION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E) DU GROUPEMENT DE NORMANDIE



ANNEE 2020

Cette notice est à conserver par le candidat

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	2
2. MODALITES DE SELECTION	3
3. PLACES OUVERTES DANS LE GROUPEMENT	4 / 5
4. CALENDRIER	6
5. PIECES A FOURNIR	6
6. DIFFUSION DES RESULTATS	7
7. INFORMATIONS POST-ADMISSION	8
7.1 FINANCEMENT DE LA FORMATION	8
7.2 BOURSES D'ETUDES	9
7.3 VACCINATIONS	9
8. FICHE D'INSCRIPTION 2020	10
9. AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES (ANNEXE 1)	12
10. ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'INSCRIPTION DANS UN SEUL IFAS DE LA REGION NORMANDIE (ANNEXE 2)	13
11. UN DOCUMENT MANUSCRIT RELATANT AU CHOIX DU CANDIDAT, SOIT UNE SITUATION PERSONNELLE OU PROFESSIONNELLE VECUE SOIT SON PROJET PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LES ATTENDUS DE LA FORMATION (ANNEXE 3)	14

1. INFORMATIONS GENERALES

Vous devez adresser le dossier d'inscription dans l'IFAS où vous souhaitez suivre votre formation (CHOIX 1).

(Certains instituts proposent une préinscription en ligne.

Vous disposez de cette information sur le site internet des établissements concernés.)

En référence à l'**arrêté du 7 Avril 2020** relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

L'article 1 : « les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

1- la formation initiale, dans les conditions fixées par le présent arrêté ;

2- la formation professionnelle continue, sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

L'Article 2 : « La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er. Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composés, selon la formation concernée, d'un aide-soignant ou d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement. »

Disposition transitoire 2020 en raison de la crise sanitaire

L'Article 13 précise : « **Dans le contexte exceptionnel** de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population et éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie de Covid-19, **pour l'année 2020 uniquement, l'entretien prévu à l'article 2 est supprimé. La sélection est effectuée par le seul examen du dossier** ».

Dans le cas où le candidat ne pourrait pas intégrer l'institut inscrit en premier choix (classement au-delà du quota autorisé pour cet institut, voir tableau des quotas page 4), il pourra être admis dans un autre IFAS du groupement qu'il aura classé et qui n'aurait pas atteint son quota à l'issue de la procédure de sélection.

Pour la Normandie, Il est donc demandé à chaque candidat de ne s'inscrire que dans l'institut dans lequel il souhaite suivre sa formation mais aussi de préciser ses choix, en les numérotant sur la fiche d'inscription (p 11), par ordre de préférence, parmi les 28 sites des IFAS du groupement.

Pour information, si le candidat ne formule pas d'autre choix que l'institut auprès duquel il s'est inscrit et qu'il est classé sur liste complémentaire, il perdra ses chances d'être appelé par un autre institut et il risque de ne pas intégrer l'institut où il est inscrit.

2. MODALITES DE SELECTION

(Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 et son annexe relatif aux modalités de d'admission aux formations conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture)

TYPES DE CANDIDATS	TYPES D'EPREUVES	CONDITIONS D'ADMISSION
Tout candidat âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme	Sélection sur dossier Le dossier comprend les pièces suivantes : <ol style="list-style-type: none">1. La copie d'une pièce d'identité ;2. Une lettre de motivation manuscrite ;3. Un curriculum vitae ;4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;5. Selon la situation du candidat, la copie des originaux des diplômes obtenus ou titres traduits en français ;6. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;7. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;8. Le cas échéant, uniquement pour les rentrées de septembre 2020, une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture au cours de l'année 2019-2020. <i>Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive....) en lien avec la profession aide-soignante.</i>	Connaissances- aptitudes et motivations en lien avec les attendus – Cotation par les évaluateurs

3. PLACES OUVERTES DANS LE GROUPEMENT

INSTITUTS	ADRESSE	TELEPHONE	DEPARTEMENTS	PLACES OUVERTES
PFRS (IFAS) du CHU de Caen	2, Rue des Rochambelles 14032, Caen E-mail : ifas-sec@chu-caen.fr	02 31 56 83 20	Calvados	77
IFAS du Lycée des Métiers des Services Camille Claudel	57, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, BP 5131 14000, Caen E-mail : ce.0140019v@ac-caen.fr	02 31 53 16 16	Calvados	15
IFAS du CH de Lisieux	4, Rue Roger Aini 14100, Lisieux E-mail : secretariat.ifsi.ifas@ch-lisieux.fr	02 31 61 33 70	Calvados	36
(IFAS) Site de Mondeville IRFSS Normandie Alençon	15, Rue Ampère 14120, Mondeville E-mail : irfss.normandie@croix-rouge.fr	02 33 31 67 00	Calvados	22 places en apprentissage
IFAS du CH d'Aunay-Bayeux	Route de Vaux-Sur-Aure 14401, Bayeux E-mail : sec.ifas@ch-ab.fr	02 31 51 51 63	Calvados	34
IFAS du CH de Falaise	Boulevard des Bercagnes 14700, Falaise E-mail : direction.ifsi@ch-falaise.fr	02 31 40 41 69 02 31 40 41 68	Calvados	20
CGS les collines de Normandie IFAS site du CH Vire	1, Rue Georges Fauvel 14500, Vire E-mail : sec.ifas@ch-vire.fr	02 31 66 24 60	Calvados	33
IFAS Saint Joseph de Deauville	145, Avenue de la République 14800, Deauville E-mail : direction@ifas-deauville.fr	02 31 81 32 19	Calvados	35
IFAS du CH de Saint-Lô	242, Rue de l'exode, Lycée Curie Corot 50000, Saint-Lô E-mail : scr.ifsi.s@ch-stlo.fr	09 71 00 06 80	Manche	50
IFAS du CH Public du Cotentin	Rue du trottebec, BP 208 50102, Cherbourg-en-Cotentin E-mail : secretariat.ifsi@ch-cotentin.fr	02 33 20 76 36	Manche	51 + 3 par apprentissage
IFAS Michèle GUILLOU de l'Hôpital Privé de la Baie	1, Avenue du Quesnoy, Saint Martin des Champs 50300, Avranches E-mail : ecoleas@vivalto-sante.com	02 33 68 62 52	Manche	30
IFAS du CH de la Fondation Bon Sauveur de Picauville	Route de Saint Sauveur 50360, Picauville E-mail : ifas@fbs50.fr	02 33 21 84 17	Manche	36
IFAS du CH de Granville	849, Rue des Menneries, BP 629 50406, Granville E-mail : ifas@ch-avranches-granville.fr	02 33 91 50 87	Manche	33

IRFSS Normandie d'Alençon	5, Rue du Gué de Gesnes 61000, Alençon E-mail : irfss.normandie@croix-rouge.fr	02 33 31 67 00	Orne	32
CGS les collines de Normandie IFAS site du CH de Flers	23, Rue du Docteur Maubert 61100, Flers Mail : ifsi@ch-flers.fr	02 33 62 62 80	Orne	31
IFAS d'Argentan	47, Rue Aristide Briand, CS 50209 61203, Argentan E-mail : eas@ch-argentan.fr	02 33 12 32 11	Orne	26
IFAS du CH de L'Aigle	10, Rue du Docteur Frinault, CS 60189 61305, L'Aigle CEDEX E-mail : ifsi@ch-laigle.fr	02 33 24 95 70	Orne	32
IFAS du CH de Mortagne au Perche	9, Rue de Longny, BP 33 61400, Mortagne au Perche E-mail : ifas.sec@ch-mortagne.fr	02 33 83 40 10	Orne	19
ERFPS (IFAS) du CHU de Rouen	14, Rue du Professeur W-M Stewart 76000, Rouen E-mail : secretariat.ecole.as@chu-rouen.fr	02 32 88 84 31	Seine-Maritime	87
IRFSS Normandie (IFAS) de Bois Guillaume	Chemin de la Bretèque 76230, Bois Guillaume E-mail : christelle.boulais@croix-rouge.fr et svletana.burette@croix-rouge.fr	02 35 59 40 28	Seine-Maritime	46
IFAS du CH de Dieppe	Avenue Pasteur, CS 20219 76202, Dieppe E-mail : ifsi@ch-dieppe.fr	02 32 14 75 23	Seine-Maritime	33
IFP (IFAS) du CH du Havre	28, Rue Foubert 76600, Le Havre E-mail : sec.ifsie@ch-havre.fr	02 32 73 38 30	Seine-Maritime	66
IFAS du CH de Fécamp	17, Rue des Galeries 76400, Fécamp E-mail : cecile.bloquel@ch-fecamp.fr	02 35 10 39 50	Seine-Maritime	46
CFA - CFC Jeanne d'Arc	1, Place Germaine Coty 76620, Le Havre E-mail : secretariatcfacfc-coty@lyceejdarc.org	02 35 54 65 81	Seine-Maritime	27 en Contrat d'apprentissage
IFAS du CH d'Evreux	22, Rue du Dr Michel Baudoux 27015, Evreux E-mail : ifsie@ch-eureseine.fr	02 32 78 35 52	Eure	103
IFAS du CH de Gisors	Route de Rouen 27140, Gisors E-mail : ecoleas@ch-gisors.fr	02 32 27 79 05	Eure	28
IFAS de Pont-Audemer	6, Rue des Déportés, GRETA de l'Eure, Lycée Risle Seine 27500, Pont-Audemer E-mail : ifas.greta.eure@ac-rouen.fr	02 32 41 46 55	Eure	20

4. CALENDRIER

<u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u>	28 avril 2020
<u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> <i>Tout dossier reçu après cette date sera rejeté.</i>	<u>5 juin 2020 inclus</u>
<u>PUBLICATION DES RÉSULTATS</u>	2 juillet 2020 à 14h

5. PIÈCES A FOURNIR (la voie dématérialisée est à privilégier dans le contexte actuel de crise sanitaire)

- La fiche d'inscription recto-verso complétée et signée (+ fiche obtenue suite à une pré-inscription en ligne quand cela est possible) ;
- Le document d'autorisation de transmission de données (annexe 1, page 12) ;
- Les éléments constitutifs du dossier et classés dans l'ordre ci-dessous :
 - Une copie lisible recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité. ;
 - Une lettre de motivation **manuscrite** ;
 - Un curriculum vitae ;
 - Un document **manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas **deux pages** (annexe 3, page 14) ;
 - Selon la situation du candidat, une copie du (des) diplôme(s) obtenu(s) ;
 - Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
 - Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur ;
 - S'il y a lieu une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puéricultrice au cours de l'année 2019-2020 ;
 - Une attestation sur l'honneur d'inscription sur un seul institut de la Région Normandie pour une même formation (annexe 2 ; page 13) ;

(Le cas échéant le règlement des frais d'inscription. Information disponible sur le site de chaque institut.)

Envoyer l'ensemble des pièces par mail (avec accusé de réception) à l'IFAS de votre premier choix,

le 5 juin 2020 minuit dernier délai.

Tout dossier incomplet et /ou fourni hors délai sera refusé.

6. DIFFUSION DES RESULTATS

- **La liste des candidats admis sur le groupement (au regard des places ouvertes) sera affichée dans chaque IFAS.** Elle sera également publiée sur le site Internet de chaque institut, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés n°78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations. Vous pouvez donc vous opposer à la diffusion de votre nom sur ces listes. Dans ce cas, vous veillerez à cocher la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription au concours.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Cette année, au regard de la situation sanitaire, tous les candidats seront personnellement informés de leurs résultats par courrier adressé par mail avec accusé de réception.

- **Le candidat sélectionné devra confirmer, par mail avec accusé de réception, son inscription avant le 13 juillet 2020 - 17h.**

Au-delà de cette date, le candidat qui n'a pas donné son accord écrit est présumé avoir renoncé à son admission.

Il est possible, lors de l'admission en formation, de demander une dispense d'un ou plusieurs modules de formation conformément aux articles 18-19 de l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Les modalités vous seront précisées lors de votre inscription définitive par l'IFAS dans lequel vous serez admis. Un formulaire de dispense vous sera adressé et vous devrez renvoyer cette demande afin que cette demande de dispense soit étudiée.

Article 9 : *Le bénéfice d'une autorisation d'inscription ... n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.*

Par dérogation au premier alinéa, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

7. INFORMATIONS POST-ADMISSION

7.1 FINANCEMENT DE LA FORMATION

- La formation a un coût pédagogique révisable chaque année. **Le financement de l'année de formation dépend de votre situation au moment de votre confirmation d'entrée en formation.**



Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? ⁽²⁾
En poursuite de scolarité	Région
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽³⁾
Salarié en CDI (supérieur ou égal à 24h / semaine)	Employeur ou OPCO ⁽⁴⁾ (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)
Salarié en CDI (inférieur à 24h / semaine)	Région ou OPCO (si éligible)
Salarié en CDD de droit privé ou de droit public	Région ou OPCO (si éligible)
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO (si éligible)
Demandeur d'emploi sans emploi, éligible au CPF de transition CDD (ex CIF CDD) mais dossier CPF refusé	Région
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Pas de financement régional
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Dans une autre situation	Vous-même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Règles en vigueur à compter du 01/02/19 et sous réserve de modification des règles de financement régionales

(3) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

(4) OPCO : Opérateurs de Compétences

Votre situation sera appréciée au moment de votre confirmation d'entrée en formation.

En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé

7.2 BOURSES D'ETUDES

- Les élèves peuvent obtenir une **bourse attribuée par le Conseil Régional**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année N-2 (soit des parents, du conjoint ou personnelles).
- La demande est faite au moment de l'admission définitive sur le site du CROUS de Normandie onglet « *bourses paramédicales et sociales* » (<http://www.crous-normandie.fr/>). Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site « *parcours-métier* » de la Région Normandie (<https://parcours-metier.normandie.fr/>) à la rubrique « *se former aux métiers du sanitaire et social* ».

7.3 VACCINATIONS

- **ATTENTION** : Afin de pouvoir suivre la formation, les élèves devront être **immunisés contre l'hépatite B** et à jour de leurs vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite. Pensez à anticiper la mise à jour de ces vaccinations.

8. FICHE D'INSCRIPTION 2020

SELECTION IFAS - GROUPEMENT DE NORMANDIE CANDIDATS POUR L'ENTREE EN FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'AIDE-SOIGNANT

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	RESERVE A L'IFAS
<p>NOM DE NAISSANCE : _____</p> <p>Prénoms : _____</p> <p>NOM D'EPOUSE : _____</p> <p>Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin</p> <p>Né(e) le : ___ / ___ / _____ à : _____</p> <p>Nationalité : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p> <p>Code postal : _____ VILLE : _____</p> <p>Téléphone fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___</p> <p>Téléphone portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___</p> <p>Adresse COURRIEL VALIDE : _____ @ _____</p> <p>J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet :</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Dossier reçu le : ___ / ___ / _____</p> <p><input type="checkbox"/> Pièce d'identité</p> <p><input type="checkbox"/> Lettre de motivation manuscrite</p> <p><input type="checkbox"/> Curriculum vitae</p> <p><input type="checkbox"/> Document manuscrit situation personnelle ou professionnelle ou projet professionnel</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme(s)</p> <p><input type="checkbox"/> ou bulletins scolaires ou relevés de résultats</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation et appréciations employeur</p> <p><input type="checkbox"/> Autorisation transmission des données</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur d'inscription dans un seul IFAS de la Région</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant 2019-2020</p>

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION
<p><input type="checkbox"/> Conseil Régional (poursuite d'études, service civique, salarié en CDD ou en CDI de moins de 24h/semaine, demandeur d'emploi)</p> <p><input type="checkbox"/> Employeur : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Organisme susceptible de prendre en charge le coût de la formation (<i>citez lequel</i>) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Prise en charge personnelle</p>

Tourner SVP

INSTITUTS DE FORMATION	DEPARTEMENTS	NUMEROTEZ VOS CHOIX ¹
PFRS (IFAS) du CHU de Caen	Calvados	
IFAS du Lycée des Métiers des Services Camille Claudel	Calvados	
IFAS du CH de Lisieux	Calvados	
(IFAS) Site de Mondeville IRFSS Normandie Alençon	Calvados	
IFAS du CH d'Aunay-Bayeux	Calvados	
IFAS du CH de Falaise	Calvados	
CGS les collines Normandes IFAS site du CH Vire	Calvados	
IFAS Saint Joseph de Deauville	Calvados	
IFAS du CH de Saint-Lô	Manche	
IFAS du CH Public du Cotentin	Manche	
IFAS de l'Hôpital Privé de la Baie AVRANCHES	Manche	
IFAS du CH de la Fondation Bon Sauveur de Picauville	Manche	
IFAS du CH de Granville	Manche	
IRFSS Normandie d'Alençon	Orne	
CGS les collines de Normandie IFAS site du CH de Flers	Orne	
IFAS d'Argentan	Orne	
IFAS du CH de L'Aigle	Orne	
IFAS du CH de Mortagne au Perche	Orne	
ERFPS (IFAS) du CHU de Rouen	Seine-Maritime	
IRFSS Normandie (IFAS) de Bois Guillaume	Seine-Maritime	
IFAS du CH de Dieppe	Seine-Maritime	
IFP (IFAS) du CH du Havre	Seine-Maritime	
IFAS du CH de Fécamp	Seine-Maritime	
CFA - CFC Jeanne d'Arc Le Havre	Seine-Maritime	
IFAS du CH d'Evreux	Eure	
IFAS du CH de Gisors	Eure	
IFAS de Pont-Audemer	Eure	

¹ RAPPEL : LE CHOIX 1 SERA VOTRE CENTRE D'INSCRIPTION UNIQUE (pas de nombre de choix limité)

9. AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES (annexe 1)

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat(e) aux épreuves de sélection pour l'admission 2020 en Institut de Formation d'Aide-Soignant :

Déclare être informé(e) que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'institut de formation
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Autorise l'institut à transmettre les données me concernant.

N'autorise pas l'institut à transmettre les données me concernant

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

NOM Prénom du candidat OU du
représentant légal si candidat mineur

Signature précédée de la mention « Lu et
approuvé »

10. ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'INSCRIPTION DANS UN SEUL IFAS DE LA REGION NORMANDIE (annexe 2)

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat(e) aux épreuves de sélection pour l'admission 2020 en Institut de Formation d'Aide-Soignant :

- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription, certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et accepte sans réserve le règlement des épreuves.
- atteste sur l'honneur ne m'être inscrit(e) que dans un seul institut de formation d'aide-soignant de la Région Normandie.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

NOM Prénom du candidat OU du
représentant légal si candidat mineur

Signature précédée de la mention « Lu et
approuvé »

11. Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages (annexe 3)

